

**AVIS À MANIFESTATION D'INTÉRÊT  
(SERVICES DE CONSULTANT-FIRMES)**

**(REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO)**

**Ministère des Ressources Hydrauliques et Electricité  
Unité de Coordination et de Management des Projets  
« UCM »**

**Projet d'Appui à la Gouvernance et à l'Amélioration du Secteur Electrique «PAGASE»**

**Recrutement d'un Consultant (cabinet) chargé de :**

- (i) l'établissement du profil genre dans le secteur de l'énergie**
- (ii) la formation sur le concept « genre, énergie et développement »**
- (iii) la conception d'une base de données « genre et énergie »**

Secteur	:	Electricité
Référence de l'accord de financement	:	Don FAT n°5900155011102
N° d'Identification du Projet	:	P-CD-FAO-011
N° de l'Avis	:	005/PAGASE/MIN.RHE/UCM/2020/SC
Date de l'Avis	:	26 août 2020

- 
1. Le Gouvernement de la République Démocratique du Congo (RDC) a reçu un financement du Fonds Africain de Développement (FAD) afin de couvrir le coût du Projet d'Appui à la Gouvernance et à l'Amélioration du Secteur Electrique (PAGASE) et a l'intention d'utiliser une partie des ressources accordées au titre de ce Don pour financer le contrat de Consultant pour les prestations suivantes : **« (i) établissement du profil genre dans le secteur de l'énergie, (ii) formation sur le concept « genre, énergie et développement et (iii) conception d'une base de données « genre et énergie ».**

Les principales prestations attendues du consultant sont :

- (i) la collecte de données concernant les questions de genre
- (ii) l'identification et l'évaluation de la problématique du genre
- (iii) l'analyse des questions économiques, politiques et sociales qui handicapent l'autonomisation des femmes
- (iv) la formulation de recommandations, notamment sur les opportunités d'intégration des femmes dans le développement du secteur
- (v) l'animation d'ateliers de formation du personnel du ministère de l'Energie et Ressources hydrauliques sur les thèmes « audit genre » et « genre, énergie et développement »
- (vi) la conception d'une base de données « genre et énergie »

La durée de la mission est fixée à soixante-dix (70) jours calendaires maximum. Le consultant devra soumettre son calendrier détaillé de travail dans son offre.

2. L'Unité de Coordination et de Management des Projets du Ministère des Ressources Hydrauliques et Electricité (UCM), invite les consultants (firmes) à présenter leur candidature

en vue de fournir les services décrits ci-dessus. Les consultants intéressés doivent fournir les informations sur leurs capacités et expériences démontrant qu'ils sont qualifiés pour les prestations (lettre de motivation, documentation, référence de prestations similaires, expérience dans des missions comparables, disponibilité de personnel qualifié, etc.). Les Consultants peuvent se mettre en association pour augmenter leurs chances de qualification.

3. Les critères d'éligibilité, l'établissement de la liste restreinte et la procédure de sélection seront conformes à la « Politique de passation des marchés des opérations financées par le Groupe de la Banque » en date du 14 octobre 2015, qui est disponible sur le site web de la Banque à l'adresse : <http://www.afdb.org>.
4. Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse mentionnée ci-dessus aux heures d'ouverture de bureaux suivantes : de 9h00' à 15h00' heure locale, (TU+1), au bureau de l'Unité de Coordination et de Management des Projets du Ministère de des Ressources Hydrauliques et Electricité, sis 1022, Avenue des Forces Armées de la RDC (ex-Avenue du Haut Commandement), dans la Concession Gombe River- Zimbali, 2<sup>ème</sup> étage du bâtiment à usage administratif - Kinshasa-Gombe, République Démocratique du Congo, Tél : (+243) 84 782 4066 ; E-mails : [info@ucmenergie-rdc.com](mailto:info@ucmenergie-rdc.com) ou [ingrid.devreese@ucmenergie-rdc.com](mailto:ingrid.devreese@ucmenergie-rdc.com)
5. Les expressions d'intérêt, rédigées en français, doivent être déposées sous plis fermés à l'adresse mentionnée ci-dessus, au plus tard le mercredi 09 septembre 2020 à 15 heures (heure locale = TU+1) et porter expressément la mention « **AMI n°005/PAGASE/MIN.RHE/UCM/2020/SC – Recrutement d'un Consultant (cabinet) chargé de : (i) l'établissement du profil genre dans le secteur de l'énergie, (ii) la formation sur le concept « genre, énergie et développement » et (iii) la conception d'une base de données « genre et énergie ».**

**Maximilien Munga**  
Coordonnateur

## Projet d'Appui à la Gouvernance et à l'Amélioration du Secteur Electrique "PAGASE"

### Termes de référence

Pour le recrutement d'un consultant (cabinet) chargé de :

- (i) l'établissement du profil genre dans le secteur de l'énergie
- (ii) la formation sur le concept « genre, énergie et développement »
- (iii) la conception d'une base de données « genre et énergie »

---

## 1 CONTEXTE ET JUSTIFICATION

---

La République Démocratique du Congo (RDC) a obtenu le financement du « Projet d'Appui à la Gouvernance et à l'Amélioration du Secteur Electrique », PAGASE, ci-après dénommé « le Projet », par la Banque africaine de développement (BAD) et le Fonds africain de développement (FAD). Dans le cadre de la mise en œuvre du volet « Genre et Energie » compris dans la composante 3 dudit projet, il est prévu la réalisation par un consultant des prestations suivantes : (i) *établissement du profil genre dans le secteur de l'énergie*, (ii) *formation sur le concept « genre, énergie et développement »* et (iii) *conception d'une base de données « genre et énergie »*.

### 1.1. PROBLEMATIQUE

La réduction des disparités liées au genre et le renforcement de la participation des femmes au développement sont essentiels pour la construction d'une société équitable et pour instaurer durablement le développement économique et social d'un pays.

Depuis 2004, la BAD procède à l'élaboration des Profils Genre Pays (PGP) destinés à fournir des données désagrégées par sexe, afin de faciliter la prise en compte des disparités de genre identifiées dans ses différentes interventions et opérations.

En dépit de ce que la Constitution de la RDC garantit l'égalité entre l'homme et la femme, la participation de cette dernière reste limitée, particulièrement dans la prise de décisions.

Pour remédier à cette situation, le gouvernement de la RDC a entrepris un certain nombre d'actions, notamment :

- (i) la ratification de plusieurs conventions internationales relatives à la promotion des droits des femmes, en particulier la Convention sur l'élimination de toute forme de discrimination à l'égard de la femme (CEDAW)
- (ii) la promulgation, le 01 août 2015, de la Loi N°15/013 portant modalités d'application des droits de la femme et de la parité
- (iii) la promotion de l'entrepreneuriat féminin à travers la création d'une Cellule de l'Entrepreneuriat Féminin (CEF) au sein du ministère du Genre, de l'Enfant et de la Famille et de la Cellule Genre pour l'Energie et le Développement (CGED) au sein du ministère de l'Energie et des Ressources hydrauliques

Depuis 2015, la BAD a entrepris la révision du format des profils genre pays pour en renforcer le processus de préparation et d'utilisation opérationnelle. Parmi les réformes proposées, le profil genre pays doit être élaboré avant le Document de Stratégie Pays (DSP), ou la revue à mi-parcours du DSP, pour influencer sa façon de prendre en compte la dimension genre.

Par ailleurs, la BAD s'est engagée, depuis près de trois décennies, dans un processus d'appui au gouvernement de la RDC pour le développement du secteur de l'énergie. C'est dans ce cadre que le Projet entend favoriser l'intégration de l'approche genre dans tout projet de développement du secteur à travers un appui à la Cellule CGED, qui aura le mandat de coordonner l'établissement du profil genre sectoriel.

Le profil genre dans le secteur de l'énergie permettra de disposer de données désagrégées par sexe, tout en analysant les causes et les conséquences des disparités identifiées, notamment les difficultés d'accès à l'énergie, qui pèsent plus lourdement sur les femmes que sur les hommes.

Ce profil permettra ainsi d'identifier et d'accorder la priorité à des actions ciblées, à même d'impacter le plus grand nombre possible de femmes et de jeunes filles défavorisées. Il permettra également de cibler au préalable les domaines où les investissements peuvent produire des bénéfices à court et moyen terme, avec un effet d'entraînement sur les autres domaines nécessitant un appui.

## **1.2. CONSISTANCE DU PROJET**

L'objectif général du Projet est de contribuer à la mise en œuvre des réformes du secteur de l'électricité et au développement des infrastructures électriques.

De manière spécifique, le Projet permettra de :

- (i) rendre effectives les dispositions de la loi 14/011 du 17 juin 2014 sur le secteur de l'électricité, concernant le cadre institutionnel relatif à la régulation du secteur de l'électricité et à l'électrification rurale
- (ii) améliorer la gouvernance du secteur ; et
- (iii) mettre en place des infrastructures pour améliorer l'offre et la qualité du service électrique.

Le Projet comprend quatre (4) composantes : (1) le développement des infrastructures électriques gérées par la Société Nationale d'Electricité (SNEL), (2) l'appui à la gouvernance du secteur, (3) l'appui institutionnel aux structures du ministère et (4) la gestion du Projet.

Dans le cadre de la composante 3 « Appui institutionnel », il est prévu l'appui à deux activités de promotion du « Genre » dans les projets d'énergie, qui sont les suivantes :

- l'appui à l'intégration de l'approche genre dans tout projet de développement du secteur de l'énergie par le biais de (i) *l'établissement du profil genre dans le secteur de l'énergie*, (ii) *la formation sur le concept « genre, énergie et développement »* et (iii) *la conception d'une base de données « genre et énergie »*.
- l'appui à la conservation des denrées alimentaires et à l'entrepreneuriat communautaire à Kinshasa.

## **1.3. ORGANISATION ET GESTION DU PROJET**

Le pilotage stratégique du Projet est assuré par le ministère de l'Energie et Ressources hydrauliques qui en a confié l'exécution à son Unité de Coordination et de Management des projets (UCM).

Le Secrétariat général du ministère de l'Energie et Ressources Hydrauliques dispose d'une structure dénommée « Cellule Genre pour l'Energie et le Développement (CGED) » avec pour mission la promotion du genre dans les projets du secteur de l'énergie à l'échelle nationale en collaboration

avec la « Cellule de l'Entreprenariat Féminin (CEF) » du ministère du Genre, Enfance et Famille.

Ces cellules mettent en œuvre les mesures d'accompagnement portant respectivement, pour CGED, sur l'appui à l'intégration de l'approche genre dans tout projet de développement du secteur de l'énergie et sur l'appui à la conservation des denrées alimentaires et à l'entreprenariat communautaire à Kinshasa, pour CEF.

## **2 OBJET, BENEFICIAIRES ET ETENDUE DE LA MISSION DU CONSULTANT**

### **2.1. Objet et périmètre de la mission**

La mission décrite dans les présents termes de référence a pour objet le recrutement d'un consultant (cabinet) chargé de (i) *l'établissement du profil genre dans le secteur de l'énergie*, (ii) *la formation sur le concept « genre, énergie et développement »* et (iii) *la conception d'une base de données « genre et énergie »*.

D'une manière spécifique, le consultant :

- fournira des données fiables, désagrégées par sexe, prenant en compte les différentes formes d'énergie couramment utilisées (électricité, bois, charbon de bois, gaz, pétrole, ...) et permettant d'établir le profil genre dans le secteur de l'énergie
- proposera, dans le cadre de mesures d'intégration du genre dans le domaine de l'énergie, des actions concrètes ainsi que des indicateurs de performance.

Le périmètre de la mission du consultant s'étend sur la zone d'intervention du Projet, à savoir : la ville de Kinshasa, la ville de Tshikapa (Province du Kasai) et le site d'Inga (Province du Kongo central).

### **2.2. Bénéficiaires de la mission**

Les bénéficiaires de la mission sont :

- (i) le ministère de l'Énergie avec environ 300 agents provenant des entités suivantes : Secrétariat Général (SG), Commission Nationale de l'Énergie (CNE), Cellule d'Appui Technique à l'Énergie (CATE), Comité préparatoire de l'Autorité de Régulation du Secteur de l'Électricité (CPARE), Comité préparatoire de l'Agence Nationale d'Électrification et des Services Énergétiques en milieu rural et périurbain (CPANSER), Unité de Coordination et de Management des projets du ministère (UCM), Cellule Genre pour l'Énergie et le Développement (CGED)
- (ii) le ministère du Genre, Enfance et Famille avec sa Cellule de l'Entreprenariat Féminin (CEF)
- (iii) les Organisations Non Gouvernementales
- (iv) les organisations communautaires ; et
- (v) les opérateurs du secteur de l'énergie (Concessionnaires, entrepreneurs, distributeurs et installateurs de kits solaires individuels)

### **2.3. Etendue des prestations**

Les principales prestations attendues du consultant sont :

- (i) la collecte de données concernant les questions de genre

- (ii) l'identification et l'évaluation de la problématique du genre liée spécifiquement au secteur de l'énergie
- (iii) l'analyse des questions économiques, politiques et sociales qui handicapent l'autonomisation des femmes et la résolution des questions spécifiquement liées à l'énergie
- (iv) la formulation de recommandations, notamment sur les opportunités d'intégration des femmes dans le développement du secteur de l'énergie
- (v) l'animation d'ateliers de formation du personnel du ministère des Ressources hydrauliques et Electricité sur les thèmes « audit genre » et « genre, énergie et développement »
- (vi) la conception d'une base de données « genre et énergie »

### 3 METHODOLOGIE

---

Le consultant décrira dans son offre les détails de la méthodologie qu'il compte utiliser pour assurer sa mission.

### 4 LIVRABLES ET CALENDRIER DES PAIEMENTS

---

#### 4.1.Résultats attendus

Les principaux résultats attendus de l'étude sont :

- (i) le profil genre du secteur de l'énergie est établi
- (ii) les agents du ministère des Ressources hydrauliques et Electricité sont formés sur le concept « genre, énergie et développement »
- (iii) une base de données « genre et énergie » est créée, structurée et opérationnelle

#### 4.2.Livrables attendus

Le Consultant transmettra à UCM et CGEDen versions imprimée(5 exemplaires) et électronique (5 clésUSB), les livrables suivants :

- Vingt (20) jours calendaires après le démarrage des prestations :**la version provisoire du rapport de collecte des données.**

Dans les cinq (5) jours calendaires suivant la transmission de cette version provisoire, le consultant organisera à Kinshasa à ses frais un atelier d'un (1) jour pour recueillir les observations des parties prenantes. Il disposera de cinq (5) jours calendaires pour la production **de la version définitive** du rapport de collecte des données, intégrant les observations recueillies.

- Cinquante-six (56) jours calendaires après le démarrage des prestations : **la version provisoire de la note conceptuelle**, document présentant l'état des lieux et enjeux liés à la question du genre dans le secteur de l'énergie en RDC et portant notamment sur :
  - l'identification et l'évaluation de la problématique du genre
  - l'analyse des questions économiques, politiques et sociales qui handicapent l'autonomisation des femmes

- la formulation de recommandations, notamment sur les opportunités d'intégration des femmes dans le développement du secteur

Dans les cinq (5) jours calendaires suivant la transmission de cette version provisoire, le consultant organisera à Kinshasa à ses frais un atelier d'un (1) jour pour recueillir les observations des parties prenantes. Il disposera de cinq (5) jours calendaires pour la production de la version définitive dudit rapport, intégrant les observations recueillies.

Dans les quatorze (14) jours suivant la fin de la formation, le consultant élaborera un rapport de fin de mission présentant notamment : un récapitulatif des activités réalisées dans le cadre de sa mission, le nombre de participants et les fiches d'évaluation de la formation.

Les honoraires du consultant et le calendrier de leur paiement seront conformes aux conditions et modalités figurant dans le contrat conclu entre UCM et le consultant. L'échéancier ci-après pourra servir de base lors des négociations :

LIVRABLE	PAIEMENT
Signature du contrat	20%
Version finale du rapport de collecte des données	10%
Version finale de la note conceptuelle	30 %
Rapport de fin de mission	40 %

## 5 COMPETENCES ET PROFIL REQUIS

Le consultant doit disposer des compétences et atouts nécessaires pour la mission.

L'offre est ouverte aux consultants nationaux et internationaux (cabinets, groupements de bureaux d'études ou d'ONG) éligibles au financement de la BAD et de la RDC.

Le consultant doit avoir une expérience pertinente dans les domaines suivants :

- établissement des profils genre
- conception, développement et production de modules de formation destinés aux adultes
- conception et développement de bases de données

L'expérience dans le domaine de l'énergie est un atout.

Le consultant doit avoir une équipe pluridisciplinaire et expérimentée, composée de :

- 1 **chef de mission** de niveau supérieur ou universitaire (de niveau minimum BAC + 5) en sciences sociales ou tout autre domaine connexe. Le chef de mission doit :
  - avoir au moins 5 années d'expériences dans le domaine de la promotion du genre, du développement social ou d'autres domaines similaires
  - avoir une bonne connaissance des procédures et méthodes de la Banque ou autre institution de développement similaire
  - posséder d'excellentes aptitudes de communication et des capacités analytiques et rédactionnelles
  - avoir une bonne maîtrise des outils bureautiques et de traitement des données (Word, Excel, Access, Stata, SPSS, etc.)
  - avoir une maîtrise parfaite (écrite et orale) du français

- **1 informaticien** de niveau Bac+5 ou équivalent, justifiant d'une expérience d'au moins 3 ans dans l'architecture et le fonctionnement de base des sites Web et serveurs, la gestion de base de données et l'analyse de données
- **1 formateur diplômé** de niveau BAC+5, justifiant d'une bonne connaissance des questions liées au genre, en particulier dans l'audit genre, et d'une expérience d'au moins 3 ans dans la formation des adultes

La liste du personnel-clé est donnée à titre indicatif et constitue le minimum requis. Il est loisible au consultant de s'assurer à ses frais toute autre expertise qu'il jugera nécessaire pour la réalisation de sa mission.

## 6 DUREE DE LA MISSION

---

La durée de la mission du consultant est de soixante-dix (70) jours calendaires maximum. Le consultant devra soumettre son calendrier détaillé de travail dans son offre.

## 7 LOGISTIQUE

---

Le consultant aura la responsabilité de sa logistique pendant l'exécution de la mission : moyens de transport, informatique, bureautique et tout autre équipement nécessaire.

## 8 OBLIGATIONS DES PARTIES

---

### 8.1 Obligations du consultant

Le consultant sera entièrement responsable de la réalisation des prestations, objet des présents termes de référence. Il prendra toutes les dispositions nécessaires à la bonne exécution de sa mission et ce, dans le strict respect des délais.

De ce fait, le consultant s'engagera à :

- effectuer les prestations pour lesquelles il a été mandaté dans le respect des lois de la République Démocratique du Congo et des directives de la Banque Africaine de Développement ainsi que dans le strict respect du calendrier d'exécution
- souscrire toutes les assurances requises couvrant ses activités
- garder la confidentialité des renseignements obtenus dans le cadre de la mission
- restituer à la fin de sa mission les documents qui lui auront été remis

### 8.2 Obligations de CGED et d'UCM

CGED et UCM fourniront :

- la documentation et les services nécessaires à la bonne exécution des prestations du consultant, pour autant qu'ils soient disponibles ;
- les facilitations auprès des services de l'administration concernés par la réalisation du Projet

## 9 RÉUNION DE DÉMARRAGE

---

Au démarrage de sa mission, le consultant tiendra une réunion avec CGED et UCM, dont l'objet portera sur l'analyse des détails de la mission afin de s'accorder sur :

- l'approche technique, la méthodologie, le programme de travail et les besoins de la mission
- la présentation de la liste des outils et matériels et de la documentation nécessaires à la réalisation de la mission
- les éventuelles innovations éventuelles proposées aux termes de référence

## 10 EXIGENCES

---

Toute communication écrite et verbale, entre le consultant, CGED et UCM se fera en français.

Toute documentation (rapports et supports de formation) sera rédigée en français et fournie en version imprimée (3 exemplaires) et électronique (3 clés USB).

Les supports de formation devront être adaptés au public cible.